

Séance du vendredi 25 novembre 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
André BECK, Dominique RISTORCELLI, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ, Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF, Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY, Emmanuelle BONDUELLE, procuration à Raymonde SEILER, Elodie DEMARE, procuration à Dominique RISTORCELLI

Absents excusés sans procuration : Claude SCHULLER,

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 9

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 17/11/2022

9. Voies communales classées dans le domaine public

Le Conseil Municipal a la possibilité de procéder au classement ou au déclassement d'une voie dans son domaine public routier dès lors que la voie répond à l'affectation prévue par la réglementation.

Conformément à l'article L.2111-14 code général de la propriété des personnes publiques, le domaine public routier comprend l'ensemble des biens appartenant à une personne publique et **affectés aux besoins de la circulation terrestre**, à l'exception des voies ferrées.

Cette définition ainsi que l'affectation du domaine public routier est repris à l'article L.111-1 du code de la voirie routière :

« *Le domaine public routier comprend l'ensemble des biens du domaine public de l'Etat, des départements et des communes affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées.*

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, spécifique au domaine public routier de la commune, précise que le classement dans la voirie communale (domaine public routier de la commune) s'opère par délibération laquelle est dispensée d'enquête publique préalable dès lors que le classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la/des voies concernées.

Dans un premier temps, il est proposé de procéder au classement des voiries ouvertes à la **circulation automobile** selon le tableau de classement joint, la plupart étant macadamisées. Ce classement ne comprend donc pas les chemins et sentiers en zone urbaine accessibles seulement aux piétons et vélos.

Les chemins ruraux ne sont, de par leur statut juridique, pas compris dans ce classement (ils sont dans le domaine privé de la commune de par la loi/cf article L161-1 du code rural et de la pêche maritime)

Les routes départementales qui traversent la zone urbanisée relèvent du domaine public de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le tableau joint n'est pas exhaustif. D'autres voies pourront ultérieurement faire l'objet d'un acte de classement dans le domaine public.

Ce classement est appelé à être réactualisé lorsque des voiries nouvelles sont ouvertes à la circulation publique.

Il est rappelé que le domaine public de la commune bénéficie d'un statut protecteur et tout bien relevant du domaine public est inaliénable et imprescriptible.

Voies communales classées dans le domaine public

N°	Désignation - Nom de la voie	Situation	Longueur de la voie (ml)	Largeur moyenne	Observations
37	Acacias (rue des)	Située au niveau du n°30 rue de Gaulle - du n°1 au n°3 rue des Acacias	50	4m	Impasse* - Macadam
6	Beaux Prés (rue des)	Située au niveau du n°91 rue du Général de Gaulle - du n°1 au n°16 Rue des Beaux Prés	270	8m	Macadam
5	Bosquets (chemin des)	Située au niveau du n°101 rue du Général de Gaulle - du n°1 au n°7 chemin Bosquets	130	6m	Impasse* - Macadam
10	Eglise (rue de l')	Depuis n°63 Rue de Gaulle jusqu'à n°8 Rue de L'Église	260	6m	Macadam
12	Jura (rue du)	Située entre la route de Schlierbach et la rue des 7 clochers	310	8m	dont une partie en impasse*, Macadam
9	Landser (rue du)	entre la rue du Général de Gaulle et la route de Schlierbach	380	6m	Macadam
4	Muhlbach (impasse du)	Située au niveau du n°99 rue du Général de Gaulle- n°1 au n°10A impasse du Muhlbach	110	7m	Impasse* - Macadam
19	Niederberg (chemin du)	Située au niveau du n°7 rue du Vignoble	60	4m	Impasse* - Macadam
20	Pâturages (rue des)	Située entre la RD201 et le rond-point (rue du Général de Gaulle- rue du Vignoble)	630	8m	Macadam
32	Pâturages n°43 à n°49 (rue des)		35	4m	Impasse* - Macadam
33	Pâturages n°19 à n°25 (rue des)		35	4m	Impasse* - Macadam

8	Paysans (rue des)	Située au niveau du n°77 Rue de Gaulle jusqu'à la rue de Landser	130	6m	Macadam
21	Prairie (rue de la)	Accès par la rue du Général de Gaulle et la rue des Pâturages -	220	4,8 m	Macadamisé sur 40m
18	Raisin (rue du)	Située au niveau du n°14 rue du Vignoble - du n°1 au n°10 rue du Raisin	100	8m	Impasse* - Macadam
22	Roess (rue du)	Accès près du n°15 de la rue des Pâturages - du n°2A au n°24 rue du Roess	260	8m	Impasse* - Macadam
7	Ruisseau (rue du)	Située au niveau n°83 Rue de Gaulle - n°1 à n°3 rue des Ruisseau	100	6m	Impasse* - Macadam
11	Sept clochers (rue des)	Située entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Jura	390	8m	Macadam
16	Tilleuls (rue des)	Située au niveau n°9 Rue de Gaulle - n°1 à n°8 rue des Tilleuls	90	8m	Impasse* - Macadam
14	Vieille Tour (chemin de la) - <i>Haut</i> - vers route de Schlierbach	n°1 à n°9 chemin de la Vieille Tour - accessible à partir de la route de Schlierbach	150	8m	Impasse* - Macadam
14	Vieille Tour (chemin de la) - <i>Bas</i> - vers RD201	n°10 et n°12 chemin de la Vieille Tour - accessible depuis la rue de la Pierre Bleue et RD201 - emprise du chemin rural dit 'de la Vieille Tour'	1000	entre 5m et 8m	Macadam
15	Vieux Moulin (rue du)	Située au niveau du n°47 Rue de Gaulle - du n°2 au n°9 rue du Vieux Moulin	130	8m	Impasse* - Macadam
17	Vignoble (rue du) - <i>village</i>	Située entre n°1 et n°14 rue du Vignoble	310	8m	Macadam
17	Vignoble (rue du) - vers RD201	Située entre le carrefour rue du Raisin et la RD201 - sur l'emprise du chemin rural dit Mittelweg	870	6m	Macadam
13	Vosges (rue des)	Située au niveau du n°6 route de Schlierbach - du n°1 au n°21 rue des Vosges	330	6m	Impasse* - Macadam

** rues en impasse pour la partie recouverte d'enrobés : l'impasse peut se poursuivre par un chemin ou sentier non macadamisé, ou chemin rural.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède au classement dans la voirie communale des rues et impasses recensées dans le tableau de classement ci-dessus, joint à la présente délibération.

Domaine routier de la Collectivité Européenne d'Alsace traversant la zone urbanisée de la commune de Dietwiller – pour mémoire

3	Eschentzwiller (route d')	RD 56	400 m en zone urbanisée	12m	Macadam
1	Général de Gaulle (rue de)	RD 6bis	1800 m en zone urbanisée	10m	Macadam
2	Schlierbach (route de)	RD 56	600 m en zone urbanisée	7m	Macadam

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 2/12/2022.....affiche le2/12/2022.....